

*Avis n° 07-dir-2025 du directoire
de la ComUE Lyon Saint-Étienne*

**Entrée d'un nouvel établissement membre de la ComUE : École
nationale supérieure d'architecture de Lyon**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 02/CA/2025 datée du 11 mars 2025, portant approbation par le conseil d'administration de la modification des statuts de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la délibération n° 03/CA/2025 datée du 11 mars 2025, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur modifié de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu le projet de règlement intérieur modifié de la ComUE ;

Vu la séance du directoire du 25 mars 2025,

Membres en exercice : 14
Membres présents et représentés : 10
Voix pour : 10
Voix contre : 0
Abstention : 0

Il est décidé :

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres directoire de la ComUE Lyon Saint-Étienne émettent un avis favorable unanime sur l'entrée de l'École Nationale Supérieure d'architecture de Lyon comme nouveau membre de la ComUE.

Fait à Lyon,
Le 10 juin 2025

Mme Nathalie DOMPNIER
Présidente de la ComUE
Lyon Saint-Étienne

